Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille
- · **UFI:** 6710-80EK-900T-379N
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de préservation de corrosion
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SODITEC S.A.S.

24, Rue Joseph Marie Jacquard - BP 40180

F-67400 Illkirch

Tel. ++33 (0)388552940

E-mail: info.soditec@metaflux.fr - Internet: www.metaflux.fr

- · Service chargé des renseignements: Tel. ++33 (0)388552940
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (Information- I.N.F.S.)

0033(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater

sous l'effet de la chaleur.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

L'identification d'un risque d'aspiration (Asp. Tox. 1 H304) ne est pas nécessaire pour les aérosols. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GI

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

 $\it Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques$, <2% $\it d'aromatiques$ $\it pentane$

Hydrocarbures, C6, iso-alcanes, <5 % n-hexane

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes , <2% aromates.

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P211

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

(suite page 2)

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

(suite de la page 1)

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenant avec son contenu comme déchet spécial.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (TBN < 300). Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane ($<$ 0,1 % 1,3-butadiene) \bigcirc Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Liq.), H280	25-50%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Liq.), H280	10-25%
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4 Reg.nr.: 01-2119459286-30	pentane	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene) Flam. Gas IA, H220; Press. Gas (Liq.), H280	2,5-10%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34	Hydrocarbures, C6, iso-alcanes, <5 % n-hexane ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 926-605-8 Reg.nr.: 01-2119486291-36	Hydrocarbures, C6-C7, iso-alcanes, cyclo-alcanes, ♠ Flam. Liq. 2, H225; ♠ Asp. Tox. 1, H304; ♠ Aquatic Chronic 2, H411; ♠ STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes,cycloalcanes, <2% aromates. ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 61789-86-4 EINECS: 263-093-9 Reg.nr.: 01-2119488992-18	Acides sulfoniques de pétrole , sels de calcium (TBN <300) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 4, H413	≥0,1-≤1
CAS: 3010-23-9 EINECS: 221-133-2	1-Aminoethyl-2-heptadecenyl imidazolin Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-<

·SVHC

Ne contient pas, ou moins de 0,1 %, de substances énumérées dans la liste des substances dites préoccupantes candidates à la procédure d'autorisation – SVHC.

(suite page 3)

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13.09.2021 Date d'impression: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

(suite de la page 3)

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Température de stockage recommandée: 15 35°C, max. 50°C
- · Classe de stockage: 2B (Aerosols)
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

ne (< 0,1 % 1,3-butadiene)		
ne (< 0,1 /0 1,5-vuudlene)		
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm		
109-66-0 pentane		
Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm		
Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm		
75-28-5 Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene)		
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm		
64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromates.		
Valeur à long terme: 2000 mg/m³, 500 ppm SUVA: Essence de petrol / Leichtbenzin 60 - 90		
exane		
Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm (11)		
Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm		
110-54-3 n-hexane		
Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm R2		
Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm		

· DNEL

64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers /	125 mg/kg BW /day (.)
	Consommateur	chronische Exposition, Systemische Wirkungen/
		chronic Exposition, systemic effects/ Chronique
		Exposition, Systémique Effets
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	125 mg/kg BW /day (.)
		chronische Exposition, Systemische Wirkungen/
		chronic Exposition, systemic effects/ Chronique
		Exposition, Systémique Effets
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers /	900 mg /m3 (.)
	Consommateur	chronische Exposition, Systemische Wirkungen/
		chronic Exposition, systemic effects/ Chronique
		Exposition, Systémique Effets

(suite page 5)

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	(suite de la page 871 mg/m3 (.) chronische Exposition, Systemische Wirkung chronic Exposition, systemic effects/ Chronic Exposition, Systémique Effets
109-66-0 ре	entane	Exposition, Systemique Effets
Oral	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	214 mg/kg BW/ day (.)
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	214 mg/kg BW /day (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	432 mg/kg BW /day (.)
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	643 mg/m3 (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	3.000 mg /m3 (.)
64742-49-0	Hydrocarbures, C6, iso-alcanes, <5 % n-hexar	ie
Oral	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	1.301 mg/kg BW/ day (.)
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	1.377 mg/kg BW /day (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	13.964 mg/kg BW /day (.)
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	1.137 mg/m3 (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	5.306 mg /m3 (.)
64742-49-0	Hydrocarbures, C6-C7, iso-alcanes, cyclo-alca	nes,
Oral	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	1.301 mg/kg BW/ day (.)
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	1.377 mg/kg BW /day (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	13.964 mg/kg BW /day (.)
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	1.131 mg/m3 (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	5.306 mg /m3 (.)
64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes	cycloalcanes , <2% aromates.
Oral	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	300 mg/kg BW/ day (.)
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	300 mg/kg BW /day (.) Overall assessment factor (AF): 16
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	300 mg/kg BW /day (.) Overall assessment factor (AF):16
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	900 mg /m3 (.) Overall assessment factor (AF):1

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 6)

Page: 6/11

(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- · Protection des mains:
- · Matériau des gants



En cas de contamination: gants en nitrile (EN 374;0,4 mm; permeation >480min)

- · Temps de pénétration du matériau des gants > 480 min
- · Protection des yeux:



en cas de contamination des yeux: Lunettes de protection

9.1 Informations sur les propriétés physiques Indications générales	et chimiques essentielles
Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Beige clair
Odeur:	De type pétrolier
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébull	lition: -44 °C
	Les données se rapportent au propellant
Point d'éclair	-97 °C
	Rapportent au propellant
Température d'inflammation:	240 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Risque d'explosion a une temperature > 50°C. En usag la formation de mélanges explosives avec air ex possible
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,8 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
Pression (20°C)	3 - 5 bar
Densité à 20 °C:	0,63 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	24,9 %
VOC (CE)	0,580~kg/L
COV	0,232 kg/boit

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

	(suite de la page 6)
Teneur en substances solides:	8,0 %
· 9.2 Autres informations	
Autres indications	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Risque d'explosion par échauffement > 50°C.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus
- · Indications complémentaires: durée de stockage jusqu'à 24 mois.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
106-97-8 n-	106-97-8 n-Butane (< 0,1 % 1,3-butadiene)		
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)	
64742-48-9	64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	<i>LD50</i>	>5.000 mg/kg (rab)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>4.951 mg/l (rat)	
74-98-6 pro	74-98-6 propane		
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)	
	LC50 /15 min	1.443 mg/l (rat)	
75-28-5 Iso	75-28-5 Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene)		
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)	
64742-48-9	64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes,cycloalcanes, <2% aromates.		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab)	
110-82-7 cyclohexane			
Oral	LD50	12.705 mg/kg (rat)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

(suite de la page 7)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromates.

LC 50 / 96 h > 100 mg / l (fis)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

aérosols vides: recyclage

aérosols non-vides: à éliminer avec déchets spéciaux

· Catalogue européen des déchets		
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut	
16 05 04	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

AEROSOLS (PENTANES, TURPENTINE SUBSTITUTE), MARINE POLLUTANT

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

(suite de la page 8) AEROSOLS, flammable \cdot IATA · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport $\cdot ADR$ · Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1 \cdot IMDG · Class 2.1 ·Label 2.1 \cdot IATA 2.1 · Class ·Label 2.1 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane · Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Gaz. l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -F-D,S-U· No EMS: · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. · Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

(suite de la page 9) · Indications complémentaires de transport: · Quantités limitées (LQ) 1L· Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D · Remarques: Quantité limiteé Mentionner au document transport: mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR · IMDG 1L· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity · ''Règlement type'' de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe	Part en %
Ι	0,5
NK	34,2

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 13.09.2021 Révision: 13.09.2021

Nom du produit: METAFLUX 70-39 Cire de Protection Anti-Rouille

(suite de la page 10)

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique-Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente